

## **Union particulière pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC) Comité d'experts**

**Quarante-neuvième session  
Genève, 22 et 23 février 2017**

RAPPORT

*adopté par le comité d'experts*

### **INTRODUCTION**

1. Le Comité d'experts de l'Union de l'IPC (ci-après dénommé "comité") a tenu sa quarante-neuvième session à Genève les 22 et 23 février 2017. Les membres ci-après du comité étaient représentés à la session : Allemagne, Australie, Autriche, Brésil, Canada, Chine, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine (28). L'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et l'Office européen des brevets (OEB) étaient également représentés. La liste des participants fait l'objet de l'annexe I du présent rapport.

2. La session a été ouverte par M. Takagi, sous-directeur général, qui a souhaité la bienvenue aux participants. M. Takagi a souligné l'importance de la CIB en tant qu'outil universel de recherche d'information en matière de brevets indépendant des langues, en particulier à l'aube d'une nouvelle ère où le nombre de demandes de brevet va augmenter rapidement. Il a également insisté sur les travaux réalisés par le comité dans le cadre de la feuille de route pour la révision de la CIB et sur l'importance de l'amélioration des systèmes informatiques liés à la CIB.

## BUREAU

3. Le comité a élu à l'unanimité M. Anders Bruun (Suède) président et Mme Natalie Schlaf (Norvège) et M. Pablo Zenteno Márquez (Mexique) vice-présidents.
4. Mme XU Ning (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le comité a adopté à l'unanimité l'ordre du jour qui fait l'objet de l'annexe II du présent rapport.
6. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'OMPI lors de leur dixième série de réunions tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du comité sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu'une réserve relative à une conclusion particulière du comité a été émise ou réitérée après l'adoption de cette conclusion.

## RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME DE RÉVISION DE LA CIB

7. Les délibérations ont eu lieu sur la base de l'annexe 8 du dossier de projet [CE 462](#) établi par le Bureau international qui contenait un rapport sur l'état d'avancement des activités du Groupe de travail sur la révision de la CIB (ci-après dénommé "groupe de travail"), concernant notamment le programme de révision de la CIB.
8. Le comité a noté que le nombre de projets de révision dans le domaine de la chimie avait augmenté dans les versions 2016.01 et 2017.01 de la CIB. Le nombre total de projets de révision a diminué depuis la version 2016.01, plus particulièrement dans le domaine de l'électricité.
9. Le comité a également noté que le nombre de projets C avait augmenté tandis que le nombre de projets F avait diminué depuis la version 2016.01 de la CIB, précisant toutefois qu'un grand nombre de nouveaux projets F devraient être créés dans l'avenir. Dans la version 2017.01 de la CIB, le nombre de nouvelles entrées était plus faible que dans la version 2016.01 mais plus élevé que dans les versions 2013.01 à 2015.01. Le comité a également noté une réduction de la durée de la phase CIB depuis la version 2016.01.
10. Le Bureau international a été invité à présenter les projets de maintenance de manière plus détaillée dans le rapport sur l'état d'avancement à soumettre au comité à sa prochaine session, pour distinguer entre les projets de maintenance ad hoc et les projets de maintenance systématiques.
11. Le comité a fait part de sa satisfaction quant au travail accompli par le groupe de travail et l'a encouragé à poursuivre sur cette lancée. Il est également convenu de la nécessité d'étudier de nouvelles modalités de fonctionnement pour le groupe de travail compte tenu de l'augmentation du nombre de projets (voir l'annexe III du présent rapport).
12. Le comité a également encouragé tous les offices à s'investir pleinement dans l'avancement du programme de révision de la CIB, notamment en soumettant des demandes de révision dans le cadre de la nouvelle feuille de route pour la révision de la CIB adoptée par le comité (voir les paragraphes 16 et 17).

## RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROGRAMMES DE RÉVISION DE LA CPC ET DE LA FI

13. Les États-Unis d'Amérique et l'OEB ont présenté conjointement un exposé oral sur l'évolution récente de la CPC. Le Japon a présenté un bref rapport verbal sur l'état d'avancement du système FI/F-Term.

14. Le comité a appris que la CPC était publiée quatre à cinq fois par an et qu'il y aurait quatre publications en 2017, à savoir en janvier, en février, en mai et en août 2017. Il a également pris note d'un scénario pour la fin de 2018, dans lequel les symboles de la CPC fournis par les offices nationaux utilisant cette classification seraient maintenus au niveau des familles plutôt qu'au niveau des documents comme c'était le cas dans la pratique actuelle.

15. Le comité a été informé que le site Web du JPO contenait des informations en anglais sur la classification, notamment sur le Patent Map Guidance, la plateforme parallèle IPC-FI-CPC et la révision du système FI/F-Term. Il a également été avisé qu'en novembre 2016 la FI était alignée à 98,5% sur la dernière version de la CIB et qu'un alignement complet était prévu pour 2018.

## EXAMEN ET MISE À JOUR DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR LA RÉVISION DE LA CIB

16. Les délibérations ont eu lieu sur la base du dossier de projet [CE 493](#) et plus particulièrement de l'annexe 1 du dossier de projet établi par le Bureau international qui contenait la proposition de renouvellement de la feuille de route pour la révision de la CIB.

17. Le comité a adopté la feuille de route actualisée pour la révision de la CIB par l'approbation de l'application continue de la feuille de route pour la révision de la CIB avec les mises à jour indiquées aux paragraphes 1 à 7 de l'annexe III du présent rapport; il est également convenu que cette feuille de route actualisée serait applicable jusqu'à ce qu'il en décide autrement.

18. Concernant le futur mode de fonctionnement du groupe de travail (voir le paragraphe 11), le comité a autorisé le groupe de travail, dans la feuille de route actualisée pour la révision de la CIB, à envisager la création d'équipes ou de groupes d'experts, par exemple pour les projets de révision complexes.

## MODIFICATIONS À APPORTER AU GUIDE D'UTILISATION DE LA CIB ET AUX AUTRES DOCUMENTS DE BASE DE LA CIB

19. Les délibérations ont eu lieu sur la base du dossier de projet [CE 454](#) et plus particulièrement de l'annexe 29 du dossier de projet établi par le Bureau international qui contenait des modifications à apporter au *Guide d'utilisation de la CIB* (ci-après dénommé "guide").

20. Le comité a adopté, sous réserve de certaines modifications, les propositions de modification des paragraphes 15, 39, 47 et 95 figurant à l'annexe 32 du dossier de projet. Ces modifications seront incluses dans la version 2017 du guide.

21. Les délibérations ont également eu lieu sur la base du dossier de projet [CE 455](#) et plus particulièrement de l'annexe 45 du dossier de projet établi par le Bureau international et contenant la liste des modifications à apporter aux "Principes directeurs pour la révision de la CIB" qui reprenait les propositions et observations des offices.

22. Le comité a adopté, sous réserve de certaines modifications, les propositions de modification des paragraphes 17, 37 à 39, 41 et 122 des principes directeurs figurant à l'annexe 49 du dossier de projet.

23. Le Bureau international a été invité à aviser les offices lorsque l'IPCRMS pourrait autoriser l'utilisation des nouvelles indications adoptées ("T" et "L"), visées au paragraphe 122 des principes directeurs.

24. Concernant les propositions de modification du paragraphe 122 présentées par le Japon à l'annexe 44, à savoir l'introduction d'une nouvelle indication "S" pour l'hypothèse décrite à l'annexe 30 par l'OEB, le comité est convenu qu'une nouvelle indication devrait être créée lorsque tous les scénarios de travail seraient pris en considération. À cet égard, le comité a décidé de créer une équipe d'experts chargée d'examiner la pratique actuelle et future dans le cadre du processus de révision de la CIB et d'identifier les scénarios de travail; les offices ci-après ont accepté de participer à cette équipe : Brésil, États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, Suède et l'OEB. Le comité est convenu que d'autres membres pourraient ultérieurement rejoindre l'équipe d'experts à tout moment. Le nouveau projet CE 492 a été créé pour faciliter les discussions, avec le Bureau international comme rapporteur.

25. Le comité a pris note d'une proposition de l'OEB figurant à l'annexe 42 du dossier de projet [CE 455](#) visant à modifier la présentation de la section "Synonymes et mots-clés" dans le modèle de définition pour qu'elle apparaisse sous la forme d'un tableau. Le comité a adopté les propositions de modification du modèle de définition et a invité le Bureau international à examiner la possibilité d'utiliser le modèle modifié dans l'IPCRMS, la compatibilité de ce modèle avec les fichiers maîtres des définitions de la CIB et l'incidence sur l'IPC PUB, et à inclure le modèle dans l'appendice VI des Principes directeurs pour la révision de la CIB, le cas échéant.

## **RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU RECLASSEMENT ET DU TRAITEMENT DES DOCUMENTS DE BREVET NON RECLASSÉS DANS LA BASE DE DONNÉES CENTRALE DE CLASSIFICATION ET LE SYSTÈME IPCRECLASS**

26. Les délibérations ont eu lieu sur la base de l'annexe 26 du dossier de projet [CE 381](#) qui contenait une proposition relative au "Traitement des documents de brevet non reclassés dans la base de données centrale de classification et le système IPCRECLASS" et un rapport statistique sur le système IPCRECLASS établi par le Bureau international.

27. Le comité a noté que, la synchronisation entre la base de données centrale et le système IPCRECLASS étant toujours en cours, l'état d'avancement du reclassement présenté pour les versions 2009.01, 2010.01 et 2011.01 de la CIB n'avait pratiquement pas évolué depuis sa dernière session. Il a donc de nouveau invité le Bureau international à établir un rapport actualisé sur l'état d'avancement du reclassement lorsque la synchronisation pourrait être considérée comme achevée sur la base duquel le comité déciderait par voie électronique si les transferts par défaut pour les versions 2009.01, 2010.01 et 2011.01 pourraient être appliqués avant sa prochaine session.

## **TRANSFERT DE LA GESTION DES LISTES DE TRAVAIL DE L'OEB À L'OMPI**

28. Le Secrétariat a présenté conjointement avec l'OEB un exposé sur les dernières informations relatives à l'état d'avancement du transfert de la gestion des listes de travail de l'OEB à l'OMPI et du projet connexe de gestion des listes de travail de la CIB (IPCWLM), en particulier les résultats de recherches menées conjointement par l'OEB et l'OMPI sur le retard en matière de reclassement et la première production de listes de travail concernant le reclassement de la CIB par l'OMPI prévue en 2018 pour la version 2019.01 de la CIB.

29. Le comité a décidé qu'aucun autre transfert par défaut fondé sur les statistiques relatives au reclassement de la CIB dans le système IPCRECLASS ne devrait être envisagé tant que la synchronisation correspondante ne serait pas jugée correcte (voir le paragraphe 27).

30. Le comité a également décidé de créer une équipe d'experts chargée de questions spécifiques en rapport avec les exigences opérationnelles du système IPCWLMS. Le cas échéant, l'équipe d'experts élaborerait une proposition à soumettre au comité pour approbation par voie électronique. Le comité a également décidé d'intégrer l'équipe d'experts décrite au paragraphe 24 dans celle-ci.

## **RAPPORT SUR LES SYSTÈMES INFORMATIQUES LIÉS À LA CIB**

31. Le comité a pris note d'un exposé présenté par le Secrétariat sur l'état d'avancement des travaux informatiques réalisés dans le domaine de l'appui à la CIB, notamment : 1) l'achèvement de la transition vers une nouvelle méthode d'identification et du système de gestion d'identités de l'OMPI (WIM), 2) les premiers résultats des travaux préparatoires visant à reprendre les recherches dans le domaine de la catégorisation automatique de textes dans la CIB et ses applications potentielles, 3) le point sur les faits nouveaux concernant la plateforme de publication IPCPUB 7, en particulier le mode archives, 4) une liste de propositions d'amélioration présentées par les offices (voir l'annexe 21 du dossier de projet [CE 447](#)), et 5) la disponibilité prévue du progiciel correspondant IPCPUB pour la publication des traductions de la CIB dans les langues nationales au deuxième trimestre de 2016.

32. Le comité a pris note de l'exposé et a demandé au Bureau international d'étendre le champ d'application des avertissements dans la CIB aux renvois non limitatifs et d'étudier la possibilité d'une automatisation informatique pour faciliter leur création et leur publication.

## **PROJET DE GESTION DE LA RÉVISION DE LA CIB (IPCRM)**

33. Le Secrétariat a présenté un exposé sur les dernières améliorations apportées au système de gestion de la révision de la CIB (IPCRMS), en particulier l'amélioration de la capacité technique de création et de traduction de nouvelles entrées de la CIB par les rapporteurs et les traducteurs des projets de révision.

34. Le Bureau international a annoncé que des sessions de formation à l'utilisation de l'IPCRMS adaptées aux besoins pourraient être organisées sur demande.

35. Concernant la production du fichier de validité par l'IPCRMS, le Bureau international a confirmé que ce fichier continuerait d'être produit sous sa forme actuelle, conformément à la décision prise par le comité à sa quarante-huitième session (voir le paragraphe 49 du document [IPC/CE/48/2](#)).

36. Le comité a de nouveau invité les offices utilisant le fichier de validité à déterminer le niveau d'utilisation de ce fichier dans leurs systèmes informatiques et à communiquer les résultats au comité à sa prochaine session. Les offices ayant besoin de temps pour adapter leurs systèmes informatiques, la production du fichier de validité se poursuivrait sans correction des erreurs éventuellement présentes dans la partie historique.

## **RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS EN COURS AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL DU PCT CONCERNANT L'UTILISATION DE DONNÉES D'UN SYSTÈME DE CLASSEMENT NATIONAL DANS LES DEMANDES INTERNATIONALES**

37. Le Bureau international a présenté un exposé oral sur l'état actuel des délibérations en cours sur l'utilisation des symboles du système de classement national dans les demandes internationales, menées sur la base des documents PCT/MIA/24/12 et PCT/MIA/24/15, et s'est référé à des aspects importants du classement national tels que 1) la cohérence avec la CIB, 2) une utilisation large et 3) un mode d'administration transparent.

38. Le comité a pris note de cette question et a demandé à être informé des progrès futurs dans ce domaine.

*39. Le présent rapport a été adopté à l'unanimité par le comité d'experts par voie électronique le 24 mars 2017.*

[Les annexes suivent]

**LISTE DES PARTICIPANTS/  
LIST OF PARTICIPANTS**

I. ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES

ALLEMAGNE/GERMANY

Klaus HOEFKEN, Head, Classification Systems Section, German Patent and Trade Mark Office (DPMA), Munich

AUSTRALIE/AUSTRALIA

Matthew FORWARD, IPC Coordinator, IP Australia, Department of Industry and Science, Canberra

AUTRICHE/AUSTRIA

Burkhard SCHLECHTER, Head of Classification, Technical Department 3A, The Austrian Patent Office, Federal Ministry for Transport, Innovation and Technology, Vienna

BRÉSIL/BRAZIL

Catia VALDMAN (Ms.), Patent Examiner, Telecommunications Division, National Institute of Industrial Property (INPI), Ministry of Development, Industry and Foreign Trade, Rio de Janeiro

CANADA

Nancy BEAUCHEMIN (Mme), gestionnaire de programme - International, Direction des brevets – Innovation, Sciences et Développement Économique Canada (ISDE), Gatineau

CHINE/CHINA

LIN Xiaolu (Ms.), Deputy Director, State Intellectual Property Office of the People's Republic of China (SIPO), Beijing

XU Yong, Section Chief, State Intellectual Property Office of the People's Republic of China (SIPO), Beijing

BAI Congsheng (Ms.), Classifier, State Intellectual Property Office of the People's Republic of China (SIPO), Beijing

WANG Ting (Ms.), Patent Examiner, State Intellectual Property Office of the People's Republic of China (SIPO), Beijing

DANEMARK/DENMARK

Sven Nytoft RASMUSSEN, Senior Examiner, Patent Department, Danish Patent and Trademark Office, Ministry of Industry, Business and Financial Affairs, Taastrup

ESPAGNE/SPAIN

Elena PINA (Sra.), Técnica Superior Examinadora de Patentes, Oficina Española de Patentes y Marcas, Ministerio de Industria, Energía y Turismo, Madrid

ESTONIE/ESTONIA

Tiina LILLEPOOL (Ms.), Deputy Head, Patent Department, Estonian Intellectual Property and Technology Transfer Centre, Tallinn

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Christopher KIM, Director, Classification Quality and International Coordination, Office of International Patent Cooperation, United States Department of Commerce, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria,

Dimple BODAWALA (Ms.), International Patent Classifier, Classification Quality and International Coordination, Office of International Patent Cooperation, United States Department of Commerce, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Zoya VOYTSEKHOVSKAYA (Ms.), Senior Researcher, Development of Information Resources, Classification Systems and Standards in the Field of Intellectual Property Division, FIPS of Rospatent, Moscow

FINLANDE/FINLAND

Pekka LAIHANEN, Patent Examiner, Finnish Patent and Registration Office (PRH), Ministry of Employment and the Economy, Helsinki

FRANCE

Tristan IMBERT, examinateur de brevets, Département des brevets, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie

GRÈCE/GREECE

Efstratios KOUTIVAS, Head of Search Directorate, Patent Office, Industrial Property Organization (OBI) Athens

Evangelos GIANNAKOPOULOS, Senior Examiner, Patent Office, Industrial Property Organization (OBI) Athens

IRLANDE/IRELAND

Fergal BRADY, Senior Patent Examiner, Patent Examination, Patents Office, Department of Jobs, Enterprise and Innovation, Kilkenny



JAPON/JAPAN

Tomoya YANAGISAWA, Director, Examination Policy Planning Office, Administrative Affairs Division, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Masakazu SHIOZAWA, Deputy Director, Administrative Affairs Division, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Toshiki YAMAGUCHI, Assistant Director, Administrative Affairs Division, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

MEXIQUE/MEXICO

Pablo ZENTENO MÁRQUEZ, Especialista en Propiedad Industrial A, Dirección divisional de Patentes, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Mexico

NORVÈGE/NORWAY

Natalie SCHLAF (Ms.), Chief Examiner, Patent Department Chemistry, Norwegian Industrial Property Office (NIPO), Oslo

PAYS-BAS/NETHERLANDS

Robert SCHOUWENAARS, Technical Advisor, Netherlands Patent Office, Netherlands Enterprise Agency, Ministry of Economic Affairs, The Hague

PORTUGAL

Roxana ONOFREI (Ms.), Patent Examiner, Patents and Utility Models Department, Trademarks and Patents Directorate, Portuguese Institute of Industrial Property, Ministry of Justice, Lisbon

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

LEE Eunkyu, Deputy Director, Patent Examination Policy Division, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

KIM Tae-Hong, Assistant Manager, IPC Revision, Patent Information Promotion Center (PIPC), Daejeon

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC

Jarmila AVRATOVÁ (Ms.), Engineer, Patent Information Department, Industrial Property Office, Prague

ROUMANIE/ROMANIA

Adrian NEGOIȚĂ, Director, Patents and Innovation Support Directorate, Romanian State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

Diana NIȚĂ (Ms.), Examiner, Mechanics Substantive Examination Division, Romanian State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Jeremy COWEN, Senior Patent Examiner – Classification, Patents Division, UK Intellectual Property Office, Newport

SUÈDE/SWEDEN

Anders BRUUN, Patent Expert, Swedish Patent and Registration Office (SRPO), Stockholm

SUISSE/SWITZERLAND

Philippe TATASCIORE, expert en brevet, Division des brevets, Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne

TURQUIE/TURKEY

Atalay Berk DAMGACIOĞLU, Industrial Property Expert, Patent Department, Turkish Patent and Trademark Office (TURKPATENT), Ankara

UKRAINE

Sergii TORIANIK, Head of Department, Department of Examination of Applications for Inventions, Utility Models and Topographies of Integrated Circuits, State Enterprise "Ukrainian Intellectual Property Institute" (Ukrpatent), State Intellectual Property Service of Ukraine (SIPS), Ministry of Economic Development and Trade of Ukraine, Kyiv

Oksana PARKHETA (Ms.), Head of Division, Patent Information Division, State Enterprise "Ukrainian Intellectual Property Institute" (Ukrpatent), State Intellectual Property Service of Ukraine (SIPS), Ministry of Economic Development and Trade of Ukraine, Kyiv

II. ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES/INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

ORGANISATION EUROPÉENNE DES BREVETS (OEB)/EUROPEAN PATENT ORGANISATION (EPO)

Marios SIDERIS, Director, Classification and Documentation, Classification and Documentation, Rijswijk

Jose ALCONCHEL UNGRIA, Director, CPC Implementation, Rijswijk

Pierre HELD, Administrator, Directorate Classification and Documentation, Rijswijk

Roberto IASEVOLI, Head Classification Board, Classification & Documentation, Rijswijk

ORGANISATION RÉGIONALE AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (ARIPO)/AFRICAN REGIONAL INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (ARIPO)

Ahmed IBRAHIM, Senior Patent Examiner, Industrial Intellectual Property Directorate, Harare

III. BUREAU/OFFICERS

Président/Chair: Anders BRUUN (Suède/Sweden)  
Vice-présidents/  
Vice-Chairs: Natalie SCHLAF (Mme/Ms.) (Norvège/Norway)  
Pablo ZENTENO MÁRQUEZ (Mexique/Mexico)  
Secrétaire/Secretary: XU Ning (Mme/Mrs.) (OMPI/WIPO)

IV. BUREAU INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)/INTERNATIONAL BUREAU OF THE WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Yoshiyuki TAKAGI, sous-directeur général/Assistant Director General

Kunihiko FUSHIMI, directeur de la Division des classifications internationales et des normes/Director, International Classifications and Standards Division

Patrick FIÉVET, chef de la Section des systèmes informatiques/Head, IT Systems Section

XU Ning (Mme/Mrs.), chef de la Section de la classification internationale des brevets (CIB)/  
Head, International Patent Classification (IPC) Section

Rastislav MARČOK, administrateur principal de la classification des brevets de la Section de la classification internationale des brevets (CIB)/Senior Patent Classification Officer,  
International Patent Classification (IPC) Section

[L'annexe II suit/  
Annex II follows]

## AGENDA

1. Ouverture de la session
2. Élection d'un président et de deux vice-présidents
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapport sur l'état d'avancement du programme de révision de la CIB  
Voir le projet [CE 462](#).
5. Rapport sur l'état d'avancement des programmes de révision de la CPC et de la FI  
Rapports de l'OEB et de l'USPTO sur la CPC et du JPO sur la FI.
6. Examen et mise à jour de la feuille de route pour la révision de la CIB  
Voir le projet [CE 493](#).
7. Modifications à apporter au *Guide d'utilisation de la CIB* et aux autres documents de base de la CIB  
Voir les projets [CE 454](#) et [CE 455](#).
8. Rapport sur l'état d'avancement du reclassement et du traitement des documents de brevet non reclassés dans la base de données centrale de classification et le système IPCRECLASS  
Voir le projet [CE 381](#).
9. Transfert de la gestion des listes de travail de l'OEB à l'OMPI  
Voir le projet [CE 472](#).
10. Rapport sur les systèmes informatiques liés à la CIB  
Exposé du Bureau international. Voir les projets [CE 446](#) et [CE 447](#).
11. Projet de gestion de la révision de la CIB (IPCRM)  
Exposé du Bureau international. Voir le projet [CE 457](#).
12. Résumé des discussions en cours au sein du Groupe de travail du PCT concernant l'utilisation de données d'un système de classement national dans les demandes internationales  
Exposé du Bureau international.
13. Clôture de la session

[L'annexe III suit]

## RENOUVELLEMENT DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR LA RÉVISION DE LA CIB

1. Le Comité d'experts de l'Union de l'IPC (le comité) a décidé d'anticiper en recensant les secteurs de la CIB qui devraient faire l'objet d'une révision dans les années à venir et la communauté de la CIB ont œuvré conformément aux dispositions de la feuille de route pour la révision de la CIB approuvée en 2013. Les travaux de révision ont depuis lors progressé à un bon rythme, comme en a été informé le comité à chaque session. Compte tenu du fait que la Feuille de route pour la révision de la CIB a contribué à ce résultat, il faudra continuer à la mettre en œuvre dans le cadre des travaux de révision de la CIB au-delà de 2017.
2. Le "Plan stratégique à moyen terme de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) pour 2016-2021" dont les États membres ont pris note à l'Assemblée générale de l'OMPI en 2016 aborde la question de la stratégie concernant la CIB, en faisant référence à la classification coopérative des brevets (CPC) comme suit :
3. "La classification internationale des brevets (CIB) demeure le système unifié de classement des brevets dans le monde. Le système commun de classement adopté par certains membres de l'IP5 constitue un système plus détaillé et perfectionné, qui s'appuie sur la CIB. L'objectif sera de faire en sorte que le lien entre les deux systèmes continue d'être maintenu afin d'assurer une cohérence maximale au niveau international en matière de classement des brevets."
4. L'un des facteurs susceptibles d'influer sur la feuille de route pour la révision de la CIB est l'expansion importante de la couverture régionale de la CPC. Dans de telles circonstances, les secteurs dans lesquels le nombre de demandes de brevet émanant de pays émergents ayant un rythme de croissance rapide, et où le nombre de sous-groupes dans la CIB n'est pas suffisant pour pouvoir effectuer des recherches efficaces, conservent toute leur importance du point de vue de la révision parce que 1) les travaux de révision dans ces secteurs, qui se déroulent dans un cadre de coopération entre deux systèmes, contribuent à maintenir la cohérence entre ces deux systèmes, et 2) ces secteurs techniques pourraient également être importants en tant que secteurs techniques émergents pour d'autres pays et devraient être intégrés dans le système unifié de classement des brevets dans le monde, à savoir la CIB. De ce point de vue, la liste des secteurs potentiels à réviser qui figure en annexe à la feuille de route devrait en permanence être actualisée par le Bureau international et être prise en compte par le comité dans le cadre de la révision de la CIB. D'autres facteurs peuvent aussi avoir une incidence sur la feuille de route pour la révision de la CIB.
5. Au même titre que les secteurs dans lesquels il y a un grand nombre de demandes de brevet émanant de pays émergents, les nouvelles technologies émergentes, telles que l'Internet des objets ("Internet of Things (IoT)"), sont également importantes en tant que secteurs potentiels à réviser. Il faut entreprendre la révision de ces secteurs rapidement et en temps opportun si l'on veut tirer le meilleur parti de la CIB en tant qu'outil de recherche efficace pour les nouvelles technologies. À cet égard, en particulier, les demandes de révision concernant les nouvelles technologies émergentes pourraient également être soumises par l'Office européen des brevets (OEB), les États-Unis d'Amérique ou le Japon au cas où il serait prévu d'introduire de nouveaux secteurs concernant les nouvelles technologies émergentes pour la CPC ou la FI afin d'en tirer le meilleur parti pour la CIB, ainsi que pour la CPC ou la FI. Lorsque les demandes sont examinées par les offices de l'IP5, il convient de coordonner la phase IP5 avec celle de la CIB pour assurer une transition en douceur d'une phase à l'autre en trouvant le juste équilibre entre rapidité et exhaustivité des informations. Pour ce qui est du recensement des nouvelles technologies émergentes, il serait également important de tenir compte du point de vue des acteurs de ce secteur d'activité et le comité devrait examiner comment mettre cela en œuvre de manière effective.

6. Il faudrait également recenser les secteurs qui font l'objet d'une révision dans la CIB et de travaux connexes, en tenant dûment compte des aspects suivants :

- a) Les structures extrêmement complexes. Ces structures pourraient constituer des obstacles à un classement précis, même pour les examinateurs, et
- b) Les divergences dans les pratiques de classement dans un domaine qui doit être révisé.

7. Ces deux aspects pourraient également avoir une incidence sur l'utilisation éventuelle des technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique et la catégorisation de textes, à des fins de classement.

8. À mesure que les travaux de révision se complexifient et que la communauté de la CIB exige plus d'efficacité pour les travaux de révision, le recours effectif à des structures de travail plus souples et efficaces, comme les équipes ou groupes d'experts, devrait être envisagé en sus de l'application des dispositions de la feuille de route. Le Groupe de travail sur la révision de la CIB est autorisé à recourir à de telles structures de travail lorsque la complexité ou la durée d'un projet de révision le requièrent.

[Fin de l'annexe III du document]